



**Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2009**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Analyser sa situation avant de changer de caisse-maladie : le canton met à disposition les informations utiles**

**Les primes d'assurance maladie augmentent en moyenne de 9.2% dans le canton de Fribourg pour l'année 2010. Ces hausses ne touchent pas toutes les caisses-maladie dans les mêmes proportions, certaines caisses pouvant même décider de baisser leurs primes. Afin que tout un chacun puisse analyser sa situation d'assuré et décider s'il veut ou non changer de caisse-maladie, le canton met à disposition les informations utiles sur son site internet.**

### **Des primes plus basses que dans la majorité des autres cantons romands**

Les primes moyennes dans le canton de Fribourg sont parmi les plus basses des cantons romands. A titre d'exemple, la prime moyenne pour un adulte s'élève à 325.-. Seul le canton du Valais a, avec 300.-, une prime moyenne plus basse que celui de Fribourg. Dans les autres cantons romands, ces primes dépassent les 360.-, pour atteindre 435.- dans le canton de Genève. Néanmoins, l'augmentation de 9.2% pour 2010 calculée par les assureurs-maladie et approuvée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour les caisses-maladies fribourgeoises représente des dépenses importantes pour beaucoup de ménages. La hausse moyenne des primes est de 8.9% pour les adultes, 11.3% pour les jeunes adultes et 9.3% pour les enfants.

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) tient à relever que la hausse moyenne des primes de 9.2% n'est pas la conséquence d'une explosion des coûts de la santé due à une surconsommation des soins par les assurés. La conjonction de deux éléments peut être avancée pour expliquer cette hausse importante. D'une part, ces dernières années, les primes calculées par les assureurs-maladie et approuvées par l'OFSP sur la base de coûts sous-évalués étaient trop basses. D'autre part, les caisses-maladie se trouvent aujourd'hui dans une situation financière délicate, suite à la crise financière qui a fait fondre leurs réserves. Les coûts de la santé sont une préoccupation majeure pour le canton de Fribourg et la DSAS. Ces dernières années, plusieurs mesures ont été prises afin de mieux contrôler ces coûts, en particulier avec la mise en réseau des hôpitaux publics et la planification hospitalière. Le canton constate néanmoins avec regret que malgré les efforts fournis, le système de fixation des primes ne lui permet d'exercer qu'une influence marginale sur leur augmentation.

### **Décider en connaissance de cause**

Les écarts entre les montants des primes peuvent varier fortement d'un assureur à l'autre, selon l'âge de l'assuré ou encore selon sa région de résidence. Comme chaque année, les personnes qui le souhaitent ont la possibilité de changer de caisse-maladie d'ici au 30 novembre 2009. Afin qu'elles puissent au préalable analyser leur situation et prendre une décision en connaissance de cause, la DSAS met à disposition les informations utiles via son site internet et celui de plusieurs de ses services. Le Service de la santé publique (SSP) a également prévu l'envoi de ces informations par courrier, sur demande de personnes ne disposant pas d'accès à internet et à la messagerie électronique.

### **Plus de subsides en raison de l'augmentation des primes**

Dans le canton de Fribourg, on estime à près de 82 000 le nombre de personnes touchant des subsides aux primes d'assurance-maladie en 2009. La mise en place d'un nouveau système informatique a permis d'informer tous les bénéficiaires potentiels sur leurs droits aux réductions, ce qui devrait augmenter de près de 5 000 le nombre de personnes recevant ces subsides par rapport à l'année 2008.

En prévision d'une augmentation des primes, le Conseil d'Etat a revu à la hausse le montant des subsides au budget 2010. Celui-ci devrait passer ainsi de 131 millions en 2009 à 143 millions en 2010.

Des informations détaillées sur l'octroi des subsides et sur le changement de caisse-maladie pour les personnes bénéficiant de subsides peuvent être obtenues sur le site [www.caisseavsfr.ch](http://www.caisseavsfr.ch) ou au numéro de téléphone 026 305 45 00 (en français) et 026 305 45 01 (en allemand) desservi par la Caisse cantonale de compensation AVS durant les heures de bureau.

#### **Changer de caisse-maladie en connaissance de cause**

Site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales : [www.admin.fr.ch/dsas](http://www.admin.fr.ch/dsas)

Site internet du Service de la santé publique : [www.admin.fr.ch/ssp](http://www.admin.fr.ch/ssp)

[Lien](#) direct sur la page concernant les primes

#### **Informations sur l'octroi de subsides et sur le changement de caisses-maladie pour les personnes bénéficiant de subsides**

Site internet Caisse de compensation : [www.caisseavsfr.ch](http://www.caisseavsfr.ch)

Tél. 026 305 45 00 (français) et 026 305 45 01 (allemand)

#### **Commander les informations par courrier**

Service de la santé publique

Rte des Cliniques 17

1700 Fribourg

Tél. 026 305 29 38

### **CONTACTS ET INFORMATIONS**

#### **DSAS**

Mme Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat

Tél. 026 305 29 04 (15h30-16h30)

Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper, conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38

Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>

